

# Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales et des groupements.

La définition des grandes orientations des politiques publiques de Nevers Agglomération, sa déclinaison au travers du Rapport d'Orientation Budgétaire ainsi que l'élaboration des budgets primitifs 2017 nécessitent un certain nombre d'éclaircissements et d'arbitrages préalables.

**Ce document a donc pour objet de présenter :**

- le contexte économique actuel et celui des finances locales**
- les orientations budgétaires 2017 de Nevers Agglomération au service du projet de territoire**

# Projet de Loi de Finances 2017

## 1- Les principales hypothèses du PLF 2017 :

- Un taux de croissance du PIB de 1,5%
- Un taux prévisionnel d'inflation de 0,8%
- Des taux d'intérêts à 1,25% → prévision de la charge de la dette de l'Etat
- Une augmentation de la masse salariale dans le privé de 2,7%

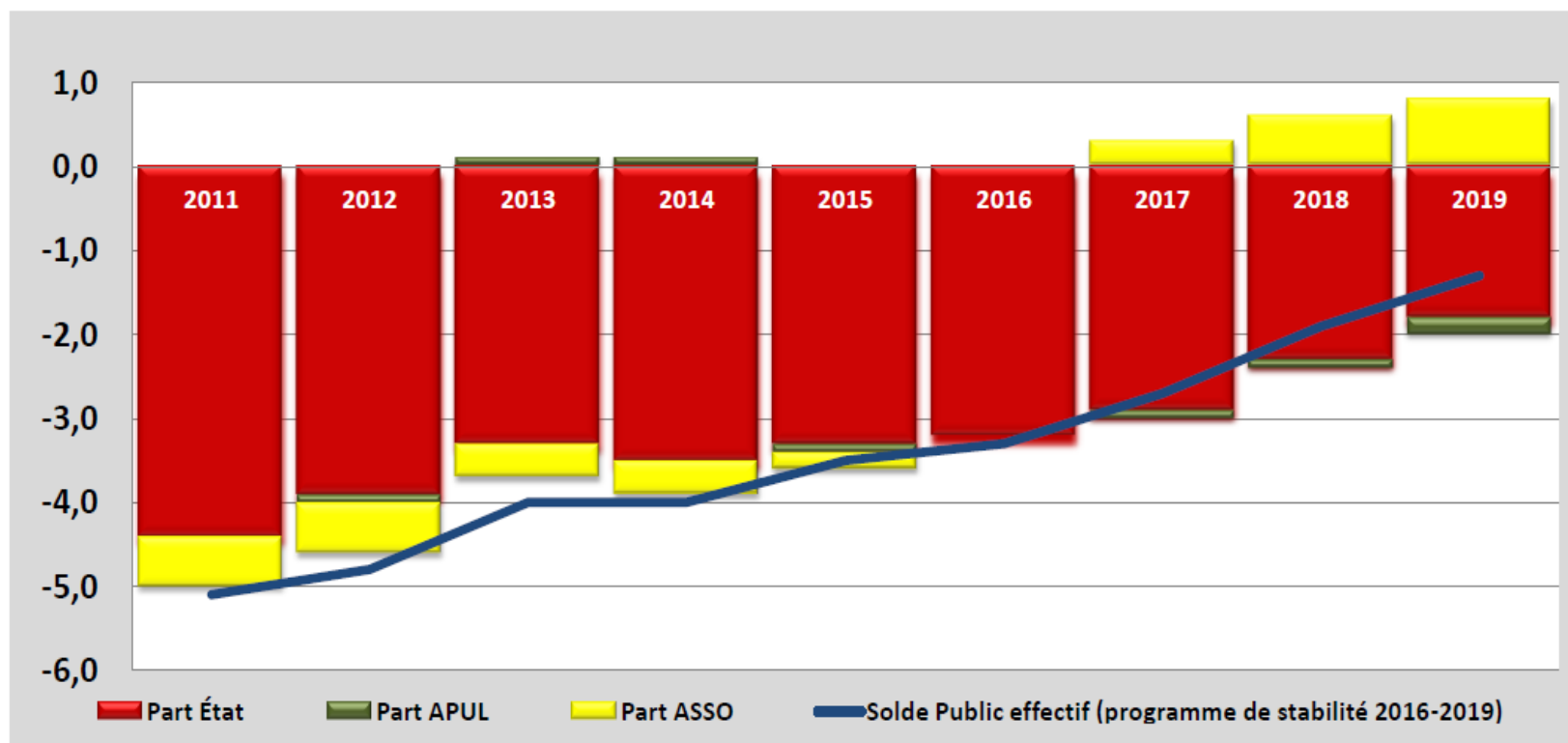
**Tableau 1 : Prévisions économiques 2016-2017  
(variations en volume en % sauf indication contraire)**

	2015	2016	2017
PIB France	1,3	1,5	1,5
Demande mondiale adressée à la France	3,9	2,7	3,6
Indice des prix à la consommation en France	0,0	0,1	0,8
PIB Monde	3,1	3,0	3,4
PIB États-Unis	2,6	1,5	2,1
PIB Zone euro	2,0*	1,6	1,5
Taux de change USD/EUR	1,11	1,11	1,12
Prix du <i>Brent</i> en USD	53	42	45

(\*) La décélération de l'activité de la zone euro en 2016 s'explique par la croissance élevée de l'Irlande en 2015 (+ 26,3 %) liée à des facteurs temporaires.

## 2- Les finances publiques :

L'évolution des déficits publics dans les orientations du programme de stabilité 2016 - 2019 (en points de PIB)



**Ramener le déficit public à -2,7% du PIB en 2017.**

## 2- Les finances publiques :

Objectif national d'évolution de la dépense publique locale

### Déclinaison de l'ODEDEL en 2017

<b>Collectivités locales et leurs groupements</b>	<b>2,00%</b>
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,70%</i>
<b>Bloc communal</b>	<b>2,10%</b>
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,30%</i>
<b>EPCI à fiscalité propre</b>	<b>2,10%</b>
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,30%</i>
<b>Communes</b>	<b>2,10%</b>
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,30%</i>
<b>Départements</b>	<b>2,20%</b>
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>2,60%</i>
<b>Régions</b>	<b>0,80%</b>
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	<i>1,10%</i>

### 3- Le contexte des finances locales :

#### Les évolutions institutionnelles du bloc communal :

- Création de la métropole du Grand Paris et de la métropole Aix Marseille Provence
- 317 communes nouvelles
- Le nombre de groupement à fiscalité propre qui passe de 2063 à 1263 en 2017 (chiffres prévisionnels)

#### Finances du bloc communal 2016

(estimations Note de conjoncture nov. 2016)\*

Recettes de fonct.	106,4 Mds€, + 0,3 %
hausse moyenne des taux d'imposition	+ 0,9 %
Dépenses de fonct.	90,6 Mds€, + 0,8%
<b>Épargne brute</b>	<b>15,8 Mds€, - 2,7 %</b>
<b>Investissement</b>	<b>27,9 Mds€, + 3,0 %</b>
<b>Dettes</b>	<b>86,7 Mds€, + 0,4 %</b>

#### Les finances du bloc communal :

Des dépenses de fonctionnement qui augmentent plus vite que les recettes.

## 4- Les principales mesures du PLF 2017 : Dotations

### 4<sup>ème</sup> année de baisse des dotations de l'Etat :

Le PLF 2017 prévoit une diminution de moitié de la contribution des communes et des EPCI au redressement des finances publiques, alors que la ponction des départements et des régions demeurent identiques.

La question de la contribution 2018 reste ouverte, notamment pour le bloc communal qui aura vu sa contribution réduite de moitié en 2017.

### Suppléments annuels et cumulés de CRFP par catégorie

M€	2014	sup 2015	2015	sup 2016	2016	sup 2017	2017	sup 2018	2018	Coeff multi
<b>Total</b>	<b>1 500</b>	<b>3 670</b>	<b>5 170</b>	<b>3 670</b>	<b>8 840</b>	<b>2 635</b>	<b>11 475</b>	<b>1 837</b>	<b>13 312</b>	<b>8,9</b>
<b>Bloc communal</b>	<b>840</b>	<b>2 071</b>	<b>2 911</b>	<b>2 071</b>	<b>4 982</b>	<b>1 036</b>	<b>6 018</b>	<b>1 036</b>	<b>7 053</b>	<b>8,4</b>
Communes	588	1 450	2 038	1 450	3 488	725	4 212	725	4 937	8,4
EPCI	252	621	873	621	1 495	311	1 805	311	2 116	8,4
Départements	476	1 148	1 624	1 148	2 772	1 148	3 920	576	4 496	9,5
Régions	184	451	635	451	1 086	451	1 537	226	1 763	9,6

CRFP : Contribution au redressement des finances publiques

## 4- Les principales mesures du PLF 2017 : Les Dotations

- Revalorisation du montant unitaire de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération
- Réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine et augmentation de l'enveloppe de 180 M€.
- Augmentation de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Rurale de 117 M€.
- Financement de la mise en place des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale, de la dotation des communes nouvelles et de la croissance démographique : 133 M€.
- Extension du périmètre des variables d'ajustements à la DCRTP des départements et régions et au FDPTP.
- Pour financer ces mesures : -16,6% sur les variables d'ajustement, ponction sur le FDPTP et DCRTP des départements et régions qui intègrent l'enveloppe des compensations ajustées et écrêtement de la dotation forfaitaire des communes.

→ Report de la réforme de la DGF qui devra être inscrite dans une loi spécifique.

*DCRTP : Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle*

*FDPTP : Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle*

## 4- Les principales mesures du PLF 2017 : Fiscalité

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est fixé à 0,4% (inflation des 12 mois échus au lieu de l'inflation prévisionnelle)

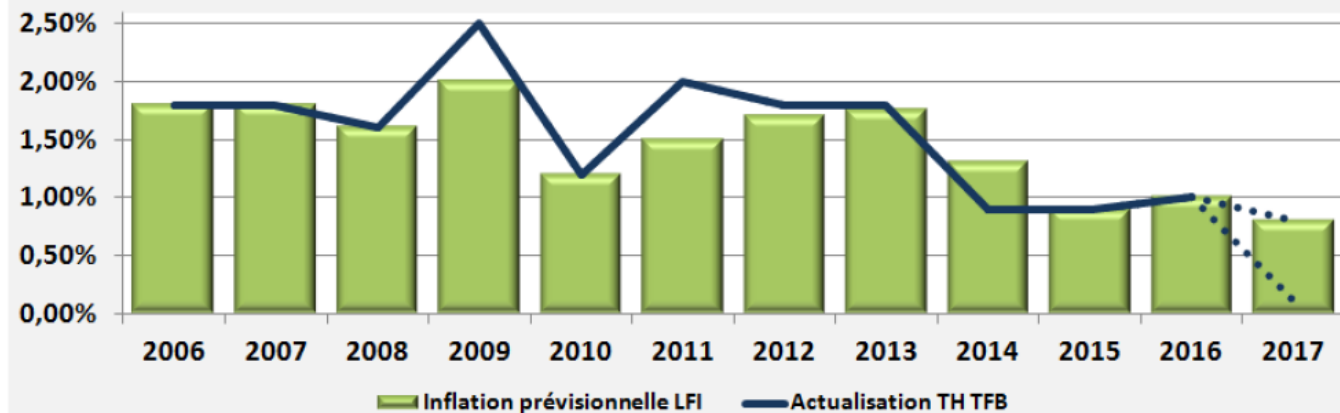
Méthode habituelle

Pour 2017 :

Méthode 2014

Coefficient d'actualisation = **0,8%**

Coefficient d'actualisation = **0,1%**



**2017 : 0,4%**

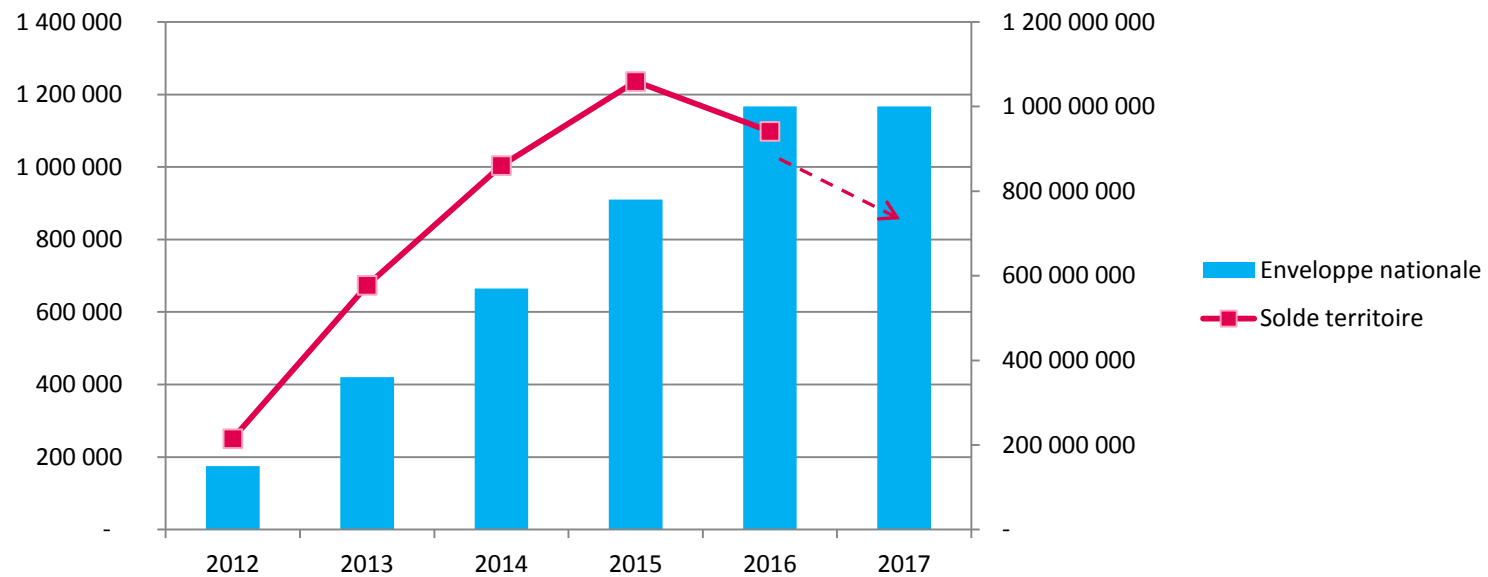
## 4- Les principales mesures du PLF 2017 : Investissement

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local passe de 1 Mds € à 1,2 Mds €.

- 450 M€ à destination des communes et EPCI consacrés à de grandes priorités d'investissement
- 150 M€ spécifiquement dédiés aux métropoles créées avant le 1<sup>er</sup> janvier, pour le financement de leur développement.
- 600 M€ à destination des territoires ruraux
  - 216 M€ pour financer les contrats de ruralité
  - 384 pour abonder la DETR

## 4- Les principales mesures du PLF 2017 : FPIC\*

Enveloppe du FPIC gelée à hauteur d'1 Mds € au niveau national



Confirmation du mécanisme de garantie de sortie pour les territoire inéligibles en 2017 ou ayant bénéficié d'une garantie en 2016. Les EPCI concernés percevront en 2017 90%, en 2018 75% et en 2019 50% des montants perçus en 2016.

\* FPIC : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

# Des orientations budgétaires 2017 au service du projet de territoire

# Le projet de territoire

➤ Le projet de territoire, déployé sur la durée de la mandature, repose sur 3 piliers :

- Une stratégie de développement intégrée : volet opérationnel du projet de territoire décliné en 4 ambitions.
- Un schéma de mutualisation : organisation des ressources humaines du territoire
- Un pacte fiscal et financier : charte politique de solidarité et de stratégie financière

# Le pacte fiscal et financier

- **Le pacte fiscal et financier, une stratégie financière partagée pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire**

**Le pacte fiscal et financier, acté en conseil communautaire en septembre 2015, est l'aboutissement d'une réflexion portée collectivement. Il a pour objectifs principaux :**

- Mettre en œuvre le projet de territoire
- Optimiser les ressources
- Optimiser la dépense publique
- Conforter la gouvernance et répartir les compétences

# La stratégie de développement intégrée

- La stratégie de développement décline des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels pour les 4 ambitions :

**Les projets proposés dans le programme d'investissement prévisionnel 2017 se déclinent sur les 4 ambitions de la stratégie intégrée :**

- Un territoire qui affirme son dynamisme économique
- Un territoire qui conforte son attractivité
- Un territoire qui place l'humain au centre des projets
- Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques

# Investissement

- 18,6 M€ sur l'année 2017 au service de la stratégie de territoire
- 69,2 M€ programmés sur la durée du mandat au service de la stratégie intégrée

Au plan budgétaire, l'objectif 2017 réside principalement dans l'amélioration du taux de consommation des crédits d'investissement.

Pour se faire, un outil de pilotage financier est proposé en 2017 : la gestion en AP/CP, Autorisation de Programmes et Crédit de Paiements.

Le pilotage en AP-CP, tout en fiabilisant les données financières de programmation, permet de concilier les visions :

- politique avec un affichage budgétaire du coût global des projets au moment du vote du budget
- financière avec des inscriptions de crédits plus réalistes
- technique avec une meilleure planification des investissements

## Ambition 1 : Un territoire qui affirme son dynamisme économique

### ➤ Multiplier et développer les atouts économiques du territoire par l'innovation, l'adaptation des compétences, l'appui aux entreprises et investisseurs.

Crédits proposés pour 2017

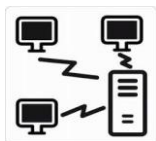


Atelier Relais sur la zone d'activités de Varennes-Vauzelles Garchizy : 171 K€

Requalification des zones d'activités : 439 K€

Euro Auto-Hose phase 2 : 78 K€

Aides aux entreprises : 445 K€



Datacenter : 300 K€

## Ambition 2 : Un territoire qui conforte son attractivité

➤ Faire de notre position centrale et de nos infrastructures accessibles, des atouts de compétitivité pour l'accueil d'activités numériques.

Crédits proposés pour 2017



**L'INKUB phase 2** : Poursuite de la réhabilitation du bâtiment 3 de l'ancienne Caserne Pittié en un pôle numérique avec acquisition d'une partie du bâtiment  
→ 2 007 K€

## Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets

### ➤ Proposer un maillage de services et d'équipements favorisant le vivre ensemble

Crédits proposés pour 2017



La piscine communautaire : 4 795 K€



Réhabilitation et extension du café Charbon : 300 K€



Rénovation en mode énergie positive de la maison de la culture : 258 K€

## Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets

### ➤ Proposer un maillage de services et d'équipements favorisant le vivre ensemble

Crédits proposés pour 2017



Aménagement d'un terrain d'accueil temporaire pour les gens du voyage : 400 K€



Mise en accessibilité du réseau de transports : 50 K€

Projet de bus à haut niveau de service : 65 K€

Renouvellement du parc de bus : 1 015 K€

## Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets

### ➤ Organiser le développement équilibré et solidaire de tous les territoires de l'agglomération - Garantir l'accès à un habitat de qualité, économe en énergie et adapté à chacun

Crédits proposés pour 2017



Subventions aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH-RU : 200 K€

Politique HLM et de renouvellement urbain, subventions aux opérateurs : 750 K€

### ➤ Amélioration du service à la population en matière de déchets ménagers

Renouvellement des colonnes à verre : 56 K€



Installation de colonnes enterrées : 125 K€

Conteneurisation dans le cadre de la mise en place de l'optimisation : 600 K€

## Ambition 4 : Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques

### ➤ Garantir une offre de santé performante et accessible à tous

Crédits proposés pour 2017



Fonds de concours aux maisons de santé : Une enveloppe de 200 K€ par an est prévue. Les crédits 2017 proposés dans le cadre du DOB seront revus au regard du règlement d'intervention à venir qui précisera les modalités de financement de l'agglomération et au regard de l'avancement des projets de maisons de santé à Garchizy, Coulanges-lès-Nevers et Sermoise-sur-Loire et du centre de Santé à Nevers.

### ➤ Réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation



Stratégie locale de gestion du risque inondation : 103 K€

## Ambition 4 : Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques

### ➤ Schéma directeur d'eau potable et d'assainissement

Crédits proposés pour 2017



Gestion patrimoniale des réseaux et ouvrages d'eau potable : 2 030 K€

Réhabilitation de l'usine d'eau potable, études : 230 K€

Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement : 1 784 K€

## Stratégie intégrée : synthèse par ambition

### **Ambition 1 : Un territoire qui affirme son dynamisme économique**

- 2017 : 1,4 M€
- Durée du mandat : 6,6 M€

### **Ambition 2 : Un territoire qui conforte son attractivité**

- 2017 : 2,1 M€
- Durée du mandat : 3,3 M€

### **Ambition 3 : Un territoire qui place l'humain au centre des projets**

- 2017 : 8,6 M€
- Durée du mandat : 33,7 M€

### **Ambition 4 : Un territoire qui protège ses habitants et ses activités économiques**

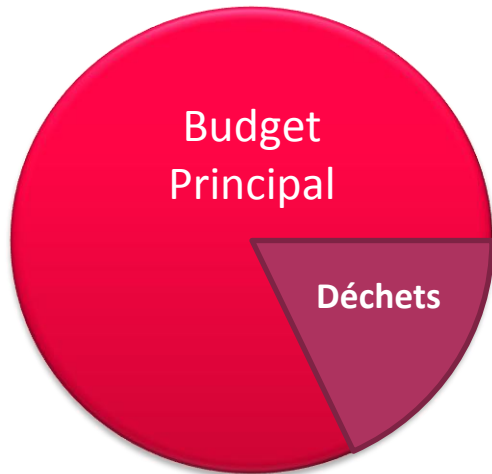
- 2017 : 4,3 M€
- Durée du mandat : 23,5 M€

### **Autres investissements :**

- Fonds de concours aux communes : 0,1 M€ /an
- Moyens de services et adaptation des équipements : 2 M€

# Les orientations budgétaires 2017

# Rappel des interactions budgétaires



Subventions d'équilibre

Subvention  
d'équilibre

Participation aux Parcs  
d'Activités Economiques

Budget Transport

Budget Port de la  
Jonction

Budget immobilier  
à vocation  
économique

Budget Parcs  
d'activités  
économiques

Budget Eau

Budget  
Assainissement

Budget SPANC

# Budget principal

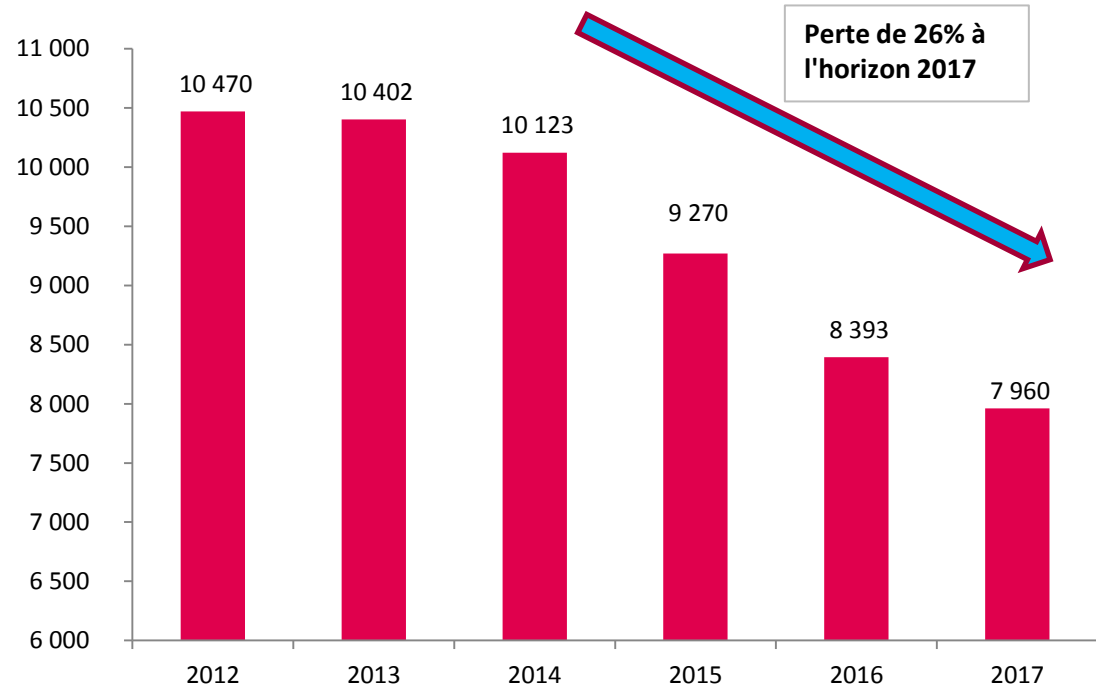
# La section de fonctionnement – recettes

## Hypothèses

### 1 – Dotations :

Dotations d'Etat : Notre contribution au redressement des finances publiques sera diminuée en 2017 par rapport à l'effort demandé en 2016, mais notre DGF accusera une baisse estimée à 5,2%.

### Evolution de la DGF



# La section de fonctionnement – recettes

## Hypothèses

### 2 – FPIC :

Au niveau national, l'enveloppe reste bloquée à 1 Mds d'euros. La répartition du fonds de péréquation dépend de l'évolution de différents critères propres à chaque territoire et comparés à la moyenne nationale.

Des critères que sont l'effort fiscal, le potentiel financier par habitant et le revenu moyen par habitant, notre territoire est pénalisé principalement par l'évolution du potentiel financier par habitant par rapport à la moyenne nationale. La baisse de la population explique cette évolution défavorable.

### Evolution du solde perçu par Nevers Agglomération :

	2012	2013	2014	2015	2016	DOB 2017
Contribution FPIC	7	25	47	150	213	280
Attribution FPIC	124	204	329	417	527	470
<b>Solde FPIC</b>	<b>117</b>	<b>179</b>	<b>282</b>	<b>267</b>	<b>314</b>	<b>190</b>

# La section de fonctionnement – recettes

## Hypothèses

### 3 - FISCALITE :

Bases fiscales : La loi de finances pour 2017 prévoit une revalorisation des bases fiscales de +0,4%.

Taxe d'habitation : L'évolution physique des bases demeure peu dynamique sur le territoire. (prévision à +0,3%). Les compensations pour l'exonération des personnes âgées modestes sont prévues en augmentation de 300 K€.

Fiscalité entreprise : Après une hausse de 2,9% en 2016, la CVAE est prévue en baisse par les services fiscaux (-4,8%). L'évolution physique des bases de CFE est prévue à 0,5%. Une augmentation des recettes de 2% est prévue sur la TASCOM, en lien avec l'évolution des bases taxables.

# La section de fonctionnement – recettes

## Hypothèses



### **3 - FISCALITE :**

**Orientations 2017 : Les taux de fiscalité restent stables, le cadre du pacte fiscal et financier est respecté.**

- **Taxe d'habitation : 13,18%**
- **Taxe sur le foncier bâti : 0%**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 2,61%**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 27,65%**
- **T axe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 6,65%**

# La section de fonctionnement – recettes

## Hypothèses

### 4- Evolution prévisionnelle des recettes :

	<b>BP 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Evolution</b>
Fiscalité ménages	20 089 567	19 921 567	20 504 000	2,9%
Fiscalité entreprises	11 810 000	12 154 642	12 016 045	-1,1%
Dotations Etat	8 588 000	8 461 213	7 981 390	-5,7%
FPIC	533 000	526 844	470 000	-10,8%
Autres recettes	3 222 388	3 125 535	3 497 216	11,9%
<b>TOTAL recettes</b>	<b>44 242 955</b>	<b>44 189 801</b>	<b>44 468 651</b>	<b>0,6%</b>

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les dépenses récurrentes (hors frais personnel)

+ 1%

Les orientations budgétaires de 2017 prévoient de contenir l'enveloppe des dépenses récurrentes à 1%, avec un montant prévisionnel de **8 078 K€** pour 2017.

L'augmentation la plus importante, 140 K€ (+2,1%) se retrouve sur le gestionnaire ordures ménagères qui représente 75% des dépenses récurrentes. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des prix sur les différents contrats de DSP (formules de révision des contrats) et la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

A noter que de nouveaux gestionnaires de crédits apparaissent dans le découpage analytique, au regard des nouvelles compétences. (développement touristique, création gestion et entretien des aires d'accueil des gens du voyage, usage numérique) ou pour clarifier la lecture des dépenses (Climat Energie, Milieux à risques ou Cabinet).

Les dépenses des autres gestionnaires sont contenues voire même en diminution.

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les dépenses de personnel

Le montant total prévu sur le gestionnaire ressources humaines pour 2017 est de **6 344 K€**.

Les dépenses de personnel sont orientées à la hausse avec une augmentation de **8,7% (454 K€)**, financement de postes compris.

Cette augmentation est réduite à **3,7%**, si nous déduisons du calcul de l'évolution les éléments extérieurs qui s'imposent à l'agglomération tels que les mesures législatives, les avancements de carrières, les charges patronales et si nous déduisons aussi les charges supplémentaires liées aux consolidations de postes recrutés en 2016.

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les dépenses de personnel

### Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

#### **Les évolutions réglementaires et liées à la situation des agents : + 125 K€**

Le Glissement Vieillesse Technicité et les mesures législatives représentent une hausse de 56 K€ avec notamment la mise en place du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations.

Les charges patronales augmentent de 69 K€.

#### **Les consolidations de postes : + 172 K€ (recettes de 38 K€)**

En 2017, différents postes recrutés en 2016 ou mis à disposition par des communes, (coordinateur numérique, chef de projet mutualisation, chef de projet climat-énergie...) vont se consolider sur une année pleine, pour un montant de 172 K€, financés à hauteur de 38 K€, soit un reste à charge de 134 K€.

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les dépenses de personnel

### **La politique de Nevers Agglomération : + 460 K€ (recettes 278 K€)**

Au regard de l'évolution du périmètre des compétences de l'agglomération, des perspectives de mutualisation et de la poursuite du recrutement de jeunes, les orientations budgétaires proposent la création d'emplois et/ou le recrutement d'agents en fonction.

#### Création de nouveaux postes : + 118 K€ (recettes 77 K€)

(technicien redevance spéciale, tuilage chef de service commun ADS sur 4 mois, instructeur des ADS, contrat d'apprentissage informatique, stagiaire développement territorial, CAE hôte d'accueil, chargé de mission Plan Local de Prévention)

#### Recrutements liés aux nouvelles compétences : +72 K€

Un chargé de mission tourisme, un chargé de mission numérique, sur 7 mois, et la consolidation du poste de chargé de mission gens du voyage arrivé en cours d'année 2016.

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les dépenses de personnel

### **La politique de Nevers Agglomération : + 460 K€ (recettes 278 K€)**

#### Mis à disposition 2017 : + 35 K€ (recettes 16 K€)

Un chargé de mission à mi-temps pour le Plan d'Action et de Prévention des Inondations et un technicien bâtiment pour renforcer l'agglomération sur le suivi des différents travaux à venir.

#### Mise en place des services communs : + 190 K€ (recettes 165 K€)

Services archives et cellule économique.

→ La question de l'intégration de la participation financière des communes aux services communs se pose, avec deux solutions envisageables :

- Via un système de refacturation annuelle
- En déduction de l'attribution de compensation, avec clause de revoyure

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les subventions

Pour présenter les subventions qui représentent un montant de **5 441 K€**, une distinction est proposée entre les subventions contractuelles et les autres types de subventions.

### Les subventions contractuelles : 4 849 K€

Une augmentation de 4,2% est prévue dans les orientations budgétaires. Une des explications provient du fait que les subventions liées à l'enseignement supérieur versées aux différents établissements (ISAT, UFR Droit et CNAM) en 2016 correspondent à une demie année de fonctionnement. En effet les conventions passées avec les établissements subventionnés ont précisé de nouvelles modalités de versement.

La subvention d'équilibre du budget transports augmente de 8,6% au regard de la hausse de la contribution forfaitaire versée au délégataire.

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les subventions

### Les autres subventions : 592 K€

Les autres subventions concernent la culture et le développement touristique :  
542 K€ concernent les subventions versées aux associations culturelles et correspondent au montant inscrit au budget 2015 et 2016.

A l'identique de l'année 2016, sont proposés en arbitrage des orientations budgétaires :

Développement touristique : 30 K€ pour le spectacle Bernadette

Culture : 20 K€ pour les spectacles à destination d'un public jeune

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les dépenses nouvelles

**Afin de clarifier les arbitrages, les dépenses nouvelles ont été réparties en 3 catégories :**

Les dépenses nouvelles liées à des transferts de compétences, y compris celles liées à l'adhésion de Parigny-les-Vaux : **828 K€**

Ces nouvelles dépenses concernent les prises de compétences :

- développement touristique : **530 K€**
- création entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage : **220 K€**
- collecte et traitement des déchets pour la commune de Parigny-les-Vaux : **70 K€**

La commission d'évaluation des transferts de charges se prononcera au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2017 afin de définir les modalités précises de compensation. **Les attributions de compensation des communes concernées seront alors révisées et le budget primitif de l'agglomération modifié en conséquence.**

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les dépenses nouvelles

Les dépenses nouvelles proposées dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles compétences : 129 K€ (recettes 43 K€)

Dans le cadre de la prise de compétence développement touristique, il est proposé le recours à un cabinet extérieur pour l'élaboration d'un schéma de développement touristique, 40 K€ subventionné à hauteur de 20 K€.

Concernant la compétence création entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, les dépenses envisagées correspondent à la poursuite de l'étude lancée en 2016 pour la MOUS, 59 K€ subventionné à hauteur de 23 K€.

Enfin un accompagnement juridique, 30 K€, est proposé pour accompagner les transferts en cours et à venir.

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les dépenses nouvelles

### Les autres dépenses nouvelles : 677 K€ (recettes 150 K€)

Ces dépenses nouvelles proposées au débat représentent un montant global de 677 K€.

- Climat énergie : 35 K€
- Communication : 192 K€ (recettes 46 K€)
- Développement économique : 75 K€
- Equipe de l'eau : 48 K€ (recettes 29 K€)
- Enseignement supérieur : 10 K€
- Fusion Communauté de Communes Loire Allier : 40 K€
- Grand prix de France historique : 50 K€
- Habitat PLH : 80 K€ (recettes 30 K€)
- Ordures ménagères : 110 K€ (recettes 45,5 K€)
- Sports communautaires : 37 K€

Dans le cadre de ces dépenses, il n'est pour l'instant pas pris en compte les nouvelles actions liées aux usages numériques qui seront exposées lors de la commission du 10 février 2017.

**Montant prévisionnel : 160 K€**

# La section de fonctionnement – dépenses

## Les redistributions

### Redistribution à destination des communes : 17 303 K€

Les attributions de compensation, qui représentent 15 473 K€, ne sont pas modifiées dans les orientations budgétaires 2017, dans l'attente d'une réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

La dotation de solidarité communautaire est prévue en augmentation de 20 K€ afin de prendre en compte l'adhésion de Parigny-les-Vaux. La première année, la moitié de la dotation calculée est reversée.

### Péréquation nationale : 3 766 K€

Dans le cadre de la péréquation, l'agglomération reverse le Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles à hauteur de 3 485 K€. Le montant augmente de 20 K€ pour prendre en compte l'adhésion de Parigny-les-Vaux.

La contribution au FPIC, Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, devrait augmenter de 67 K€, pour un montant de 280 K€.

# SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT :

## Evolution de l'épargne en milliers d'euros.

	Prévision CA 2016	DOB 2017	Evolution €	Evolution %
Recettes	44 190	44 469	279	0,6%
Dépenses	39 928	42 607	2 679	6,7%
Epargne brute	4 262	1 862	- 2 400	-56,3%
AC prévisionnelle		828		
<b>Epargne corrigée</b>	<b>4 262</b>	<b>2 690</b>	<b>- 1 572</b>	<b>-36,9%</b>

Les orientations budgétaires 2017 présentent une épargne brute en baisse de 2,4 M€. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 6,7% et les recettes de fonctionnement de 0,6%.

Cette épargne prévisionnelle sera revue à la hausse une fois le montant des transferts de charges arrêté en commission locale d'évaluation des transferts de charges.

→ Montant prévisionnel à déduire des attributions de compensation : 828 K

## La section d'investissement

Le montant total des crédits d'investissement (hors remboursement d'emprunts et écriture d'ordre) proposé pour l'exercice 2017 s'élève à **10 167 K€**

Des subventions à hauteur de **2 577 K€** sont prévues pour financer ces projets.

Le financement résiduel sera assuré par l'excédent global du budget, la récupération de la TVA et un appel à l'emprunt pourrait être envisagé si les conditions de crédits s'avéraient intéressantes, notamment des enveloppes de prêt à taux zéro de la caisse des dépôts et consignations.



# Budgets eau-assainissement- SPANC

## Le contexte des budgets eau et assainissement

La mise en place des nouveaux contrats de DSP en 2014 a permis le rétablissement du niveau d'épargne, autant sur le budget eau que sur le budget assainissement.

Cette amélioration des équilibres financiers a permis de réaliser l'objectif fixé lors des orientations budgétaires 2014 : **Stabiliser le prix de l'eau assainie pour les usagers pendant 3 ans.**

La question du niveau du prix de l'eau se pose aujourd'hui, en lien avec le programme de travaux prévisionnels qui, au-delà de l'entretien et du renouvellement courant du patrimoine, prévoit notamment la réhabilitation de l'usine d'eau potable de Sermoise.

Des scénarios prospectifs sont proposés afin d'étayer la réflexion.

## PRIX DE L'EAU

### **La décomposition du prix :**

Prix de l'eau assainie actuelle : 3,78 € TTC

Part eau : 1,829 € TTC

Part assainissement : 1,951 € TTC

Que ce soit pour l'eau ou l'assainissement, ce prix se décompose en plusieurs parties avec une part de recettes qui revient à l'agglomération, une part de recettes qui revient aux délégataires (Véolia et SAUR) et une part de recettes à reverser à l'agence de l'eau. Contractuellement, la part à reverser aux délégataires évolue chaque année en fonction d'une formule de révision.

### **EXEMPLE : Les effets d'une hausse de 2% sur le prix de l'eau assainie :**

→ 220 K€ de recettes supplémentaires à répartir entre le budget eau et le budget assainissement.

→ Le prix de l'eau assainie passe de 3,78 € à 3,852 €, soit + 7,2 cents.

→ L'augmentation annuelle sur la facture d'eau représente 8,6 € pour une consommation de 120 mètres cube.

## PROSPECTIVE BUDGET EAU - hypothèses

### Scénario 1: Le prix de l'eau reste stable

La tendance d'évolution des recettes est de -1%/an sur la prospective, sauf en 2017 avec l'adhésion de Parigny-les-Vaux. Cette hypothèse intègre une baisse régulière des volumes d'eau vendue et une perte de recettes sur notre part agglomération. En effet, au regard des termes du contrat de DSP la part à reverser au délégataire doit augmenter régulièrement et si le prix total de l'eau reste stable, la part revenant à l'agglomération diminue.

### Scénario 2 : Le prix de l'eau augmente de 2%/ an :

La tendance des recettes est à la hausse de 1%/an avec une hausse du prix de l'eau, impactée totalement sur le budget eau, qui compenserait les effets négatifs du scénario 1. (volume et part délégataire)

### Charges de fonctionnement :

Scénario 1 et 2 : Prise en compte de la convention avec le SIAEP et hausse de 1,5% par an.

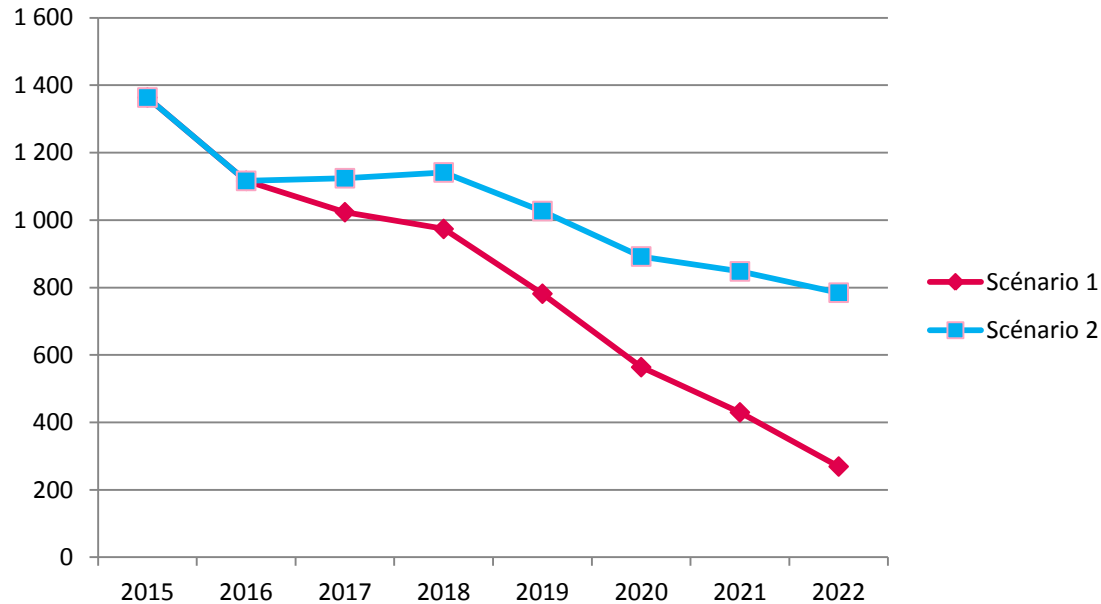
## BUDGET EAU – Plan d’investissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Usine eau potable Nevers	70 000	2 300 000	2 700 000				5 070 000
Gestion patrimoniale des ouvrages de production et de stockage de l'eau potable	430 000	615 000	120 000	885 000			2 050 000
Gestion patrimoniale des canalisations de distribution de l'eau potable	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000	9 600 000
Autres *	470 950	440 975	559 470	305 575	636 210	159 845	1 961 875
<b>TOTAL</b>	<b>2 570 950</b>	<b>4 955 975</b>	<b>4 979 470</b>	<b>2 179 425</b>	<b>2 236 210</b>	<b>1 759 845</b>	<b>18 681 875</b>
Subventions	671 440	768 264	877 161	156 124	10 000	-	2 482 989

\* Report 2016, études, géodetection, travaux imprévus, branchements, compteurs ...

# BUDGET EAU – indicateurs financiers

## Evolution de l'épargne nette



### Capacité de désendettement à horizon 2022 :

Scénario 1 : 11,7 ans, recours à l'emprunt en 2018, 7,9 M€ sur la période.

Scénario 2 : 5,2 ans, recours à l'emprunt en 2018, 6,1 M€ sur la période.

## BUDGET ASSAINISSEMENT - hypothèses

### Scénario 1: Le prix de l'eau assainie reste stable

La tendance d'évolution des recettes est de -0,5%/an. Cette hypothèse intègre une stabilité des volumes d'eau assainie et une perte de recettes sur notre part agglomération. En effet, au regard des termes du contrat de DSP, la part à reverser au délégataire doit augmenter régulièrement et si le prix total de l'eau assainie reste stable, la part revenant à l'agglomération diminue.

### Charges de fonctionnement :

Augmentation de 1,5% par an.

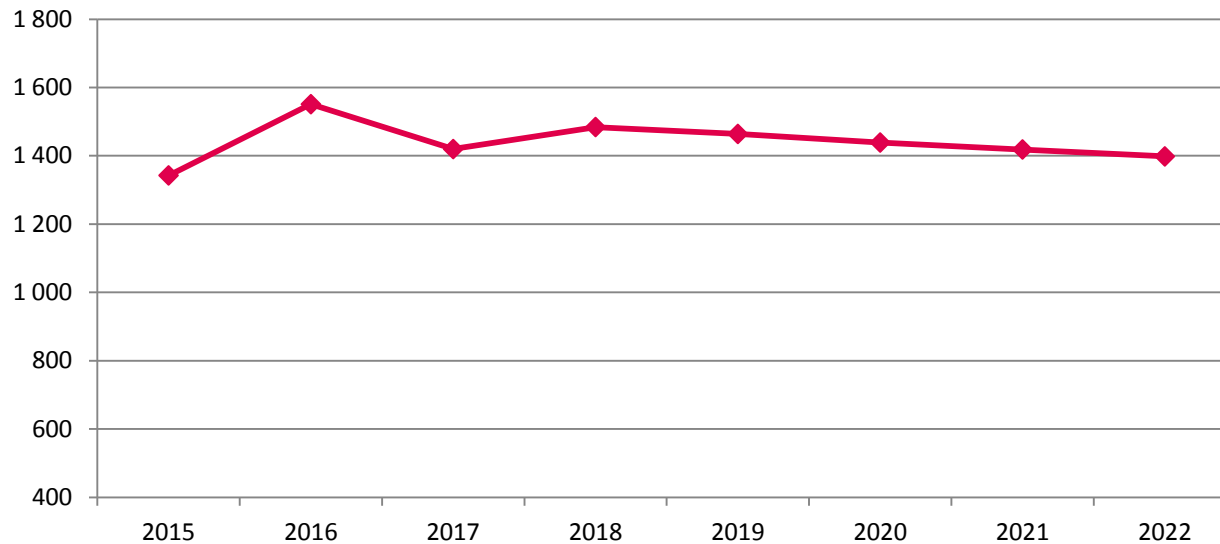
# BUDGET ASSAINISSEMENT – plan d’investissement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Renouvellement patrimonial	1 177 500	830 000	345 000	-	675 000	250 000	3 277 500
Création ouvrages	15 000	400 000	400 000	1 061 000	1 176 340	837 033	3 889 373
Limitation débordements TS	287 000	225 000	683 500	-	-	19 838	1 215 338
Extension des réseaux	238 000	552 600	564 764	484 764	422 986	422 986	2 686 100
Autres *	661 500	265 000	265 000	265 000	262 143	262 143	1 980 786
<b>TOTAL</b>	<b>2 379 000</b>	<b>2 272 600</b>	<b>2 258 264</b>	<b>1 810 764</b>	<b>2 536 469</b>	<b>1 791 999</b>	<b>13 049 096</b>
Subventions	1 068 760	211 400	287 980	-	-	5 555	1 573 695

\* Report 2016, travaux imprévus, études, branchements

## BUDGET ASSAINISSEMENT – indicateurs financiers

### Evolution de l'épargne nette



### Capacité de désendettement à l'horizon 2022 :

Scénario 1: 1,8 ans.

Emprunt à partir de 2022 de 1,1 M€.

## SYNTHESE

### **Budget eau :**

Sans intégrer d'augmentation du prix de l'eau sur la prospective, la réalisation du programme d'investissement tel qu'il est proposé, entrainerait une dégradation des équilibres financiers de ce budget.

### **Pistes de réflexions :**

- Réduction ou étalement du programme d'investissement
- Augmentation modérée mais régulière du prix de l'eau (1% ou 2% par an)
- Augmentation plus forte mais ponctuelle (5% à 10% tous les 5 ans)
- Modification de la répartition entre le budget eau et assainissement sur la composition du prix global de l'eau assainie en favorisant les recettes du budget eau.

### **Budget assainissement :**

Ce budget peut supporter le programme d'investissement prévisionnel sans faire appel à une augmentation du prix de l'eau assainie.

## BUDGET SPANC : Service public d'assainissement non collectif

Les recettes perçues permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement. Aucune dépense d'investissement n'est prévue.

Un programme de subventions à destination des particuliers, pour financer des travaux de réhabilitation d'installation, va être lancé. L'agglomération aura pour mission de s'assurer que les travaux respectent les normes en vigueur et de reverser les subventions attribuées aux particuliers par l'agence de l'eau.

# Budgets annexes développement économique

### Zones d'activités économiques :

Des ventes de terrains sont prévues sur l'année 2017 pour un montant global de 300 K€ :

- 88 K€ sur la zone du Bengy
- 212 K€ sur la zone de Varennes-Vauzelles Garchizy.

### Gestion locative immobilière :

En terme de fonctionnement, la gestion locative et le règlement des charges afférentes sont actuellement assurés par Nièvre Aménagement et aucun crédit n'est prévu pour l'instant en fonctionnement.

Au niveau de l'investissement, un deuxième versement sera effectué pour l'acquisition de la première partie de l'INKUB et un premier versement est prévu pour acquérir la deuxième partie du bâtiment, RDC non compris.

**Le montant prévisionnel d'investissement pour 2017 est de : 2 007 K€**

Le démarrage du projet de construction d'un atelier relais sur la zone d'activité de Varennes-Vauzelles Garchizy est prévu en 2017 avec une enveloppe de 156 K€.



# Budget transports et mobilités

# Les hypothèses du DOB en fonctionnement

## Dépenses :

- La contribution au délégataire, basée sur un indice fortement dépendant de l'évolution des cours du pétrole, est prévue en augmentation de 1,5%. Cette contribution représente 90% des charges réelles du budget de fonctionnement.
- L'adhésion de la commune de Parigny-les-Vaux engendre une dépense supplémentaire pour 2017 de 26 K€
- Les dépenses nouvelles proposées :
  - 31 K€ lié à l'achat d'une navette électrique : Location de batterie, maintenance et habillage du véhicule.
  - 15 K€ : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le choix du mode de gestion.
- Reconstitution de la subvention aux particuliers pour l'achat de vélo électrique : 15 K€

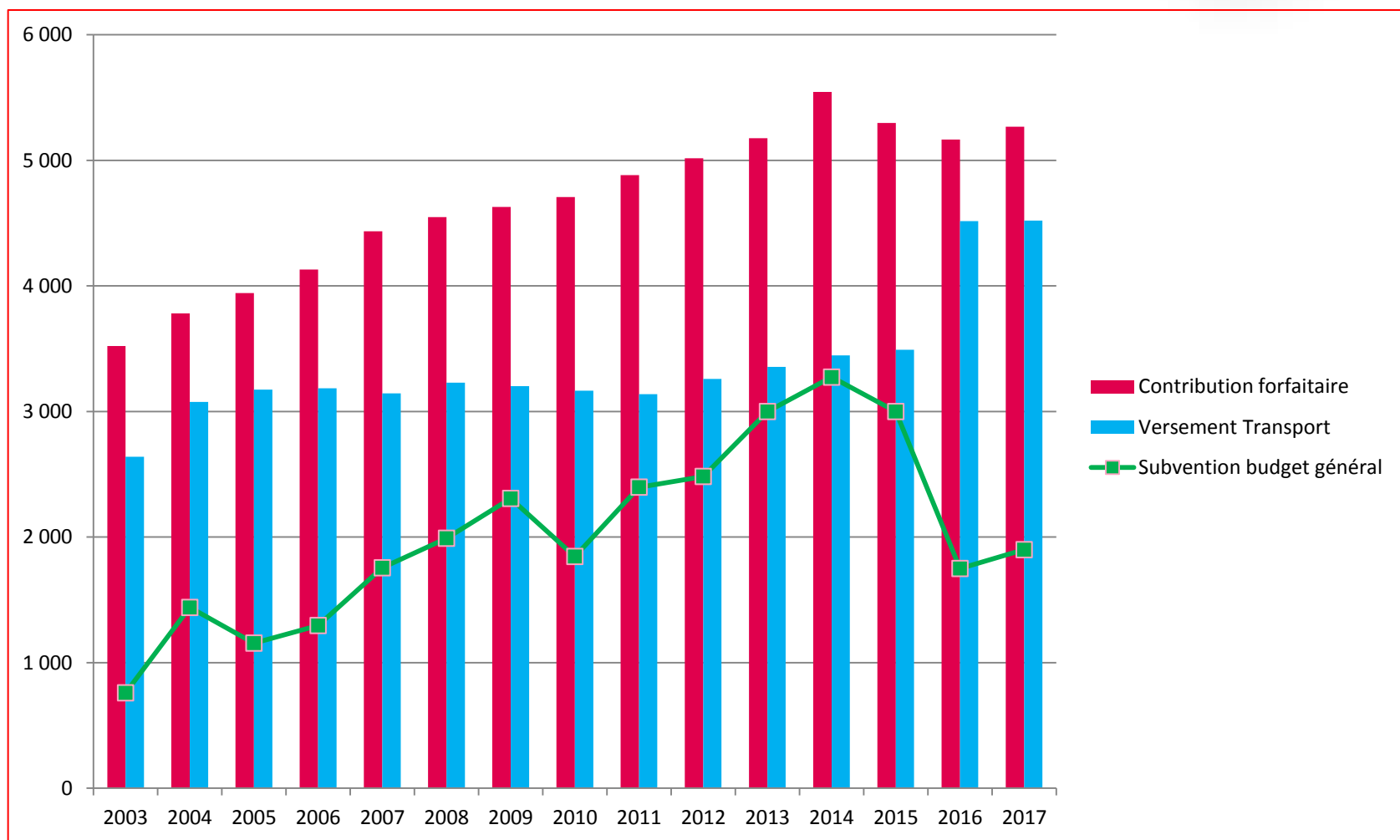
## Recettes :

### ➤ Versement Transport :

Le taux de versement transport, passé de 0,6% à 0,8% en 2016, reste inchangé pour l'année 2017 et les recettes sont stables.

- La subvention du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement est proposée à 1 900 K€ mais sera ajustée en fin d'année au regard des réalisations de l'exercice 2017.

## Section de fonctionnement : évolution de la contribution forfaitaire, de la subvention du budget principal et du versement transport.



# Les orientations en investissement

## Principales propositions 2017 :

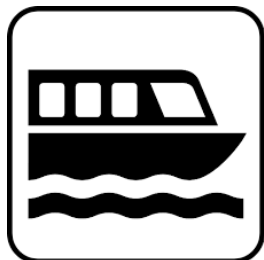
Les investissements récurrents :

- Achat de 2 bus standard : 540 K€ (renouvellement du parc)
- Travaux de mise en accessibilité : 76 K€

Nouveaux investissements proposés :

- Achat d'un midibus : 263 K€ (remplacement du bus partiellement brûlé en décembre)
- Achat d'un minibus électrique : 217 K€
- Etude d'aménagement du pôle d'échange multimodal du Banlay : 65 K€

**Le programme d'investissement représente un montant global de 1 273 K€.**



## Budget port de la Jonction

Les recettes de fonctionnement devraient connaître une hausse proche de 20% grâce à la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement qui permet une augmentation des capacités d'accueil.

En parallèle, les dépenses de consommation électrique devraient augmenter mais l'installation de nouvelles bornes avec une facturation de la consommation au réel devrait permettre un meilleur recouvrement.

L'équilibre de la section de fonctionnement est donc prévu en amélioration et de ce fait la subvention du budget principal pourrait diminuer.

Au niveau de l'investissement, les travaux d'aménagement s'achèveront en début d'année avec des mises en conformité électrique.

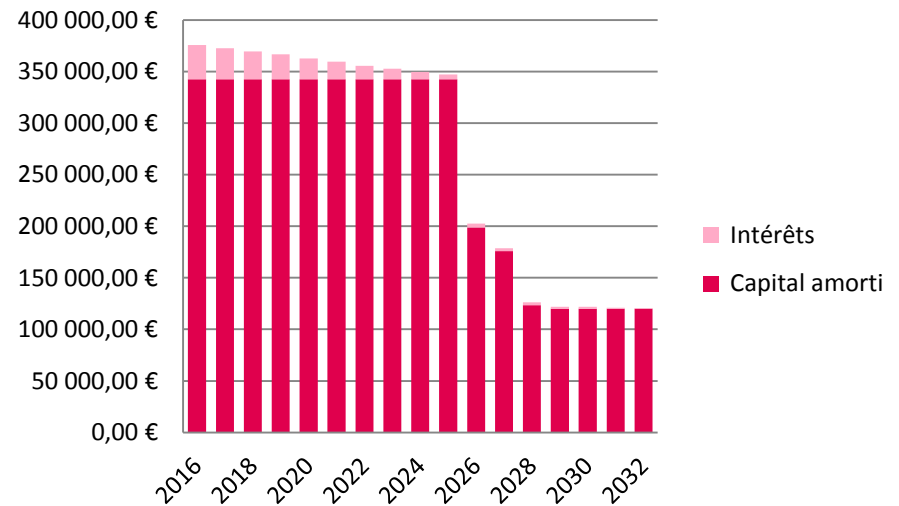
# 7-Dette

# Budget assainissement

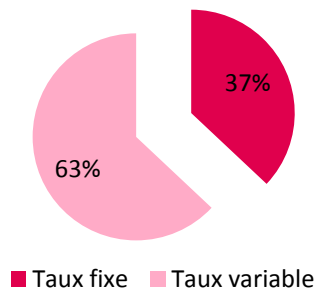
Finances

Capital restant : 4 063 099 €  
 Annuités prévisionnelles 2017 :  
 Capital : 442 000 €  
 Intérêts : 46 000 €

## Flux de remboursement



## Répartition taux fixe taux variable au 01/01/2017

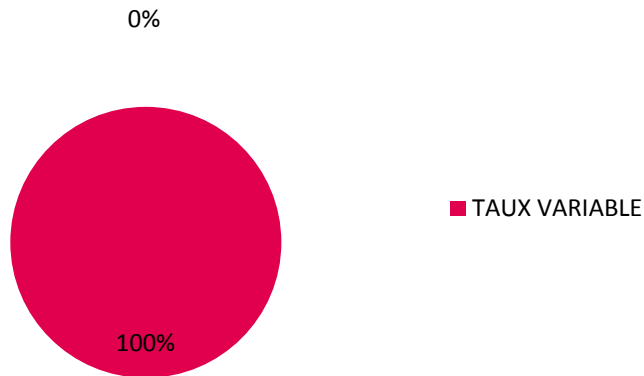


Remettre flux de  
remboursement avec le montant  
des intérêts revus...

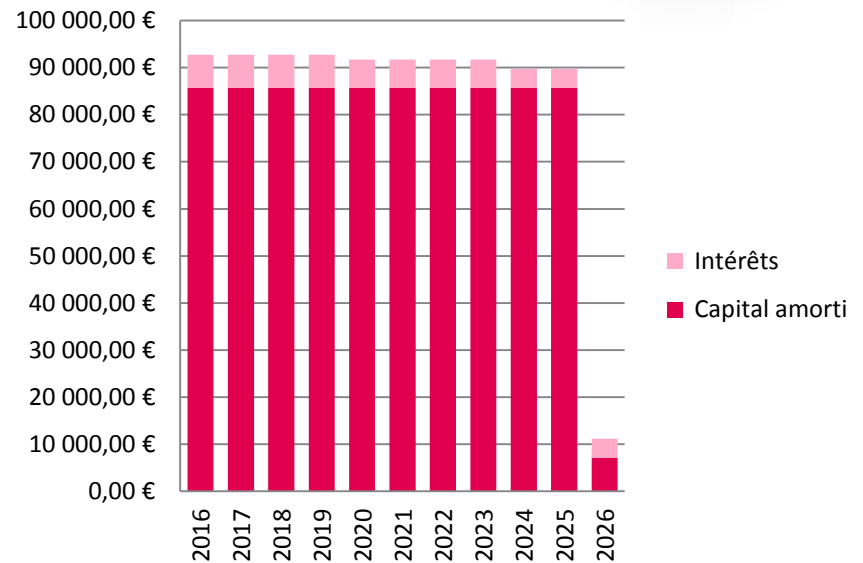
# Budget eau

Finances

Capital restant du : 778 571 €  
 Annuités prévisionnelles 2017 :  
 Capital : 99 000 €  
 Intérêts : 4 300€



## Flux de remboursement



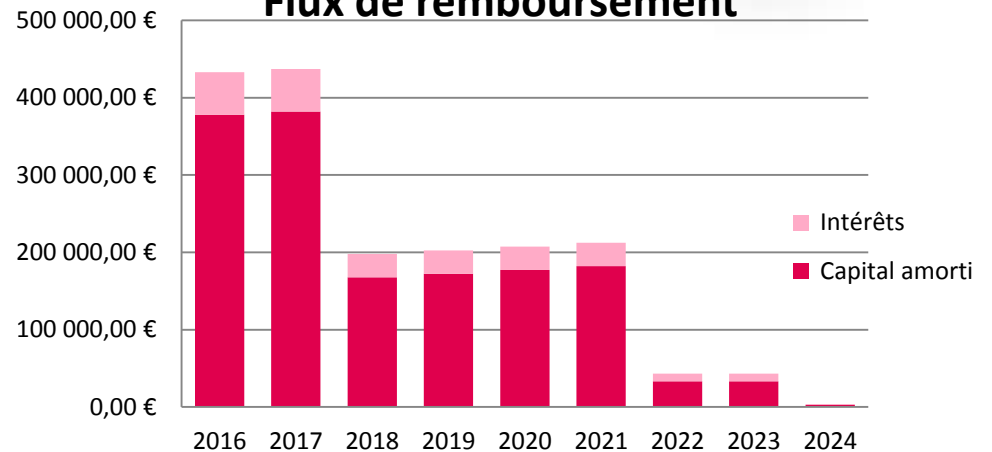
Remettre flux de  
remboursement avec le montant  
des intérêts revus...

# Budget transport

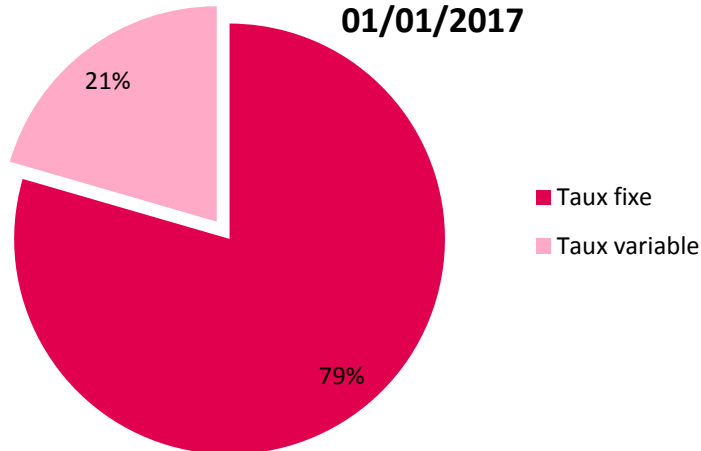
Finances

Capital restant du : 1 151 229 €  
 Annuités prévisionnelles 2017 :  
 Capital : 382 000 €  
 Intérêts : 31 000 €

## Flux de remboursement



## Répartition taux fixe taux variable au 01/01/2017



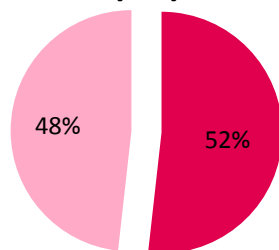
Remettre flux de remboursement avec le montant des intérêts revus...

# Budget principal

Finances

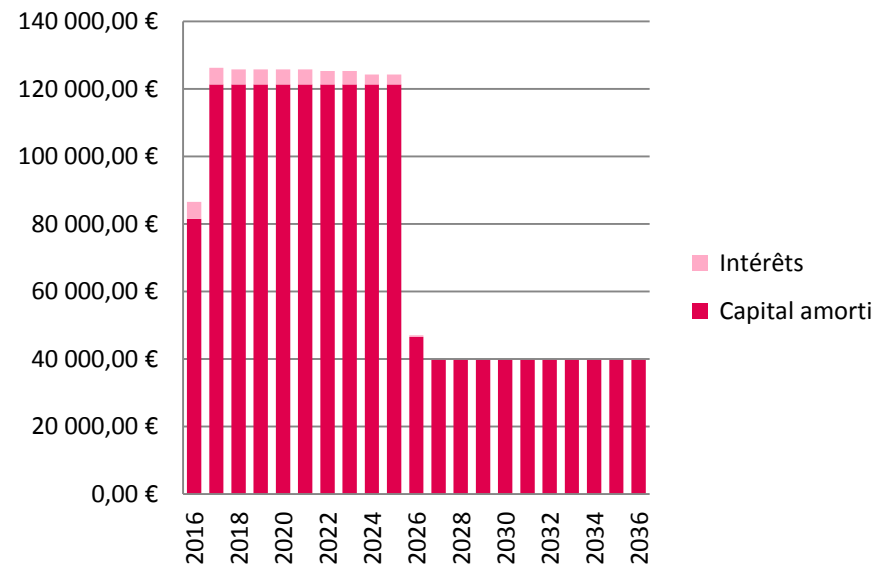
Capital restant du : 1 535 516 €  
 Annuités prévisionnelles 2017 :  
 Capital : 122 000 €  
 Intérêts : 2 000 €  
  
 Dette par habitant : 21,7 €

Répartition taux fixe taux variable au  
 01/01/2016



■ taux fixe

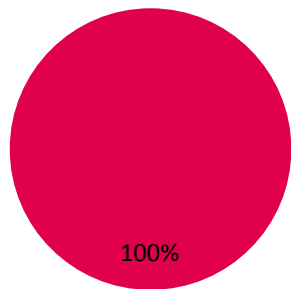
Flux de remboursement



# Budget développement économique

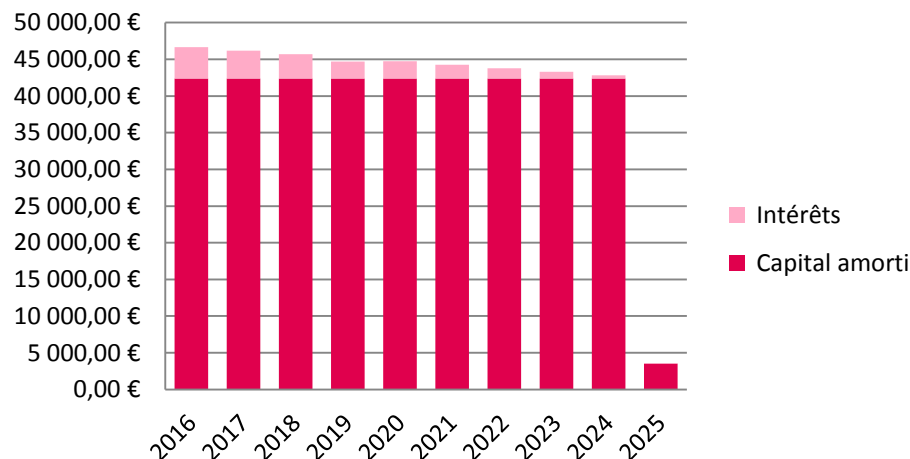
Finances

Capital restant du : 342 655 €  
Annuités prévisionnelles 2017 :  
Capital : 42 000 €  
Intérêts : 3 000 €



■ TAUX VARIABLE

## Flux de remboursement



# Dette globale

Finances

Capital restant du : 7 871 070 €

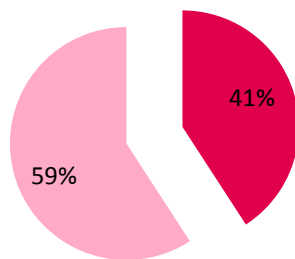
Annuités 2017 :

Capital : 1 087 000 €

Intérêts : 86 300 €

Dette par habitant : 111,42 €

## Répartition au 01/01/2017



■ Taux fixe ■ Taux variable

## Montant du capital amorti par année

